

EXTRAIT du REGISTRE des DELIBERATIONS

de la COMMUNAUTE de COMMUNES de BERNAY

et des ENVIRONS

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

027-242700581-20151215-2015-085SDCI-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 15/12/2015

Délibération n°2015-085

Convocation du 4 décembre 2015

Séance du 11 décembre 2015

OBJET : AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE*Rapporteur : Hervé MAUREY, Président*

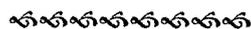
L'an deux mil quinze, le ONZE DECEMBRE à 20 heures, les représentants de la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, légalement convoqués, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, dans leurs locaux, siège de la communauté sous la Présidence de Monsieur le Président, Hervé MAUREY

Titulaires présents : M. MAUREY Hervé, Mme LE GAL Florence, M. BONAMY Jean-Hugues, M. HADDAD Jonas, Mme HEUDE Claudine, M. BETOURNE Dominique, M. VIEZ Francis, Mme BRANLOT Valérie, Mme TRAN BA HARDIVILLE Flora, Mme VARANGLE Ingrid, M. MESNILDREY Vincent, M. Julien BUOT, M. DESCAMPS Joël, M. PRIVE Bruno, Mme WALLETON Sandra, M. Alain MECHOUD, M. Noël CHAUVIERE, Mme ROCFORT Françoise, M. Jean-Louis VILA, M. DESCAMPS Alain, M. SAINT ELM Laurent, M. DESCAMPS Marc, M. GRAVELLE Nicolas, M. CHALONY Gilbert, M. PIQUENOT Olivier, M. MEZIERE Georges, M. DUVAL Yves

Absents ayant donné procuration à : M. CANTEL Hugues ayant donné procuration à M. MAUREY Hervé ; Mme TURMEL Françoise ayant donné procuration à Mme LE GAL Florence ; M. BAROCHE Arnaud ayant donné procuration à M. BONAMY Jean-Hugues ; M. SOURDON ayant donné procuration à M. VIEZ Francis ; Mme GATELET Maryse ayant donné procuration à Mme BRANLOT Valérie ; Mme RIVIERE Marie-Lyne ayant donné procuration à M. BETOURNE Dominique

Suppléants siégeants :**Suppléants présents** :

Les délégués présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 37.



Sur proposition de Monsieur le Président, et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;

- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

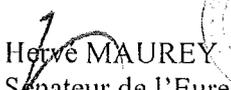
Le Conseil communautaire, après en avoir délibéré, à la majorité,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait à Bernay, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme,

Le Président


Hervé MAUREY
Sénateur de l'Eure
Maire de Bernay

Nombre de membres en exercice : 37
Nombre de membres présents : 27
Nombre de suffrages exprimés : 33

VOTES :

Pour : 29

Contre : 0

Abstention : 4 (Mme VARANGLE Ingrid, M. MESNILDREY Vincent, M. Julien BUOT, M. DUVAL Yves)



CONSEIL MUNICIPAL DU 18 DECEMBRE 2015

Du registre des délibérations du Conseil Municipal de la Ville de Bernay a été extrait ce qui suit :

Le dix huit décembre deux mille quinze à vingt heures trente, le Conseil Municipal de Bernay, en suite de la convocation faite le onze décembre deux mille quinze, s'est réuni dans la salle ordinaire de ses délibérations, sous la présidence de Monsieur Hervé MAUREY, Maire de Bernay, Sénateur de l'Eure.

Etaient présents : Mr MAUREY, Mr BONAMY, Mme RIVIERE, Mr BETOURNE, Mme TURMEL, Mme LE GAL, Mr BIBET, Mme HEUDE, Mr GUENIER, Mr SANDIN, Mr JOSSE, Mr VIEZ, Mme BRANLOT, Mme VANDERHOEVEN, Mme TRAN BAHARDVILLE, Mme CARMIGNAC, Mr ROMAIN, Mr MESNILDREY, Mme VARANGLE, Mme ROMEC, Mr BUOT, MR GRIHAULT, Mr DIDTSCH.

Ont donné procuration : Mr SOUDRON à Mr BETOURNE, Mr HADDAD à Mme VANDERHOEVEN, Mme ANGOT à Mme RIVIERE, Mme DAVID à Mr MAUREY, Mme LE CRANE à Mr BONAMY, Mme GATELET à Mr JOSSE, Mr PLANQUE à Mme HEUDE, Mr BAROCHE à Mr BIBET, Mr CANTEL à Mme LE GAL.

Absente : Mme DELANOE.

Les conseillers présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de 33.

PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE (SDCI).

Rapporteur : Monsieur Hervé MAUREY, Sénateur-Maire

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;

- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'issue du vote suivant :

Favorable : 27

Abstention : 05 (Mrs Mesnildrey, Buot, Grihault, Mmes Romec et Varangle)

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Pour copie certifiée conforme

Le Sénateur-Maire



Hervé MAUREY

REPUBLIQUE FRANCAISE DEPARTEMENT EURE		
NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	qui ont pris part à la délibération
15	15	11
Date de la Convocation		
11 décembre 2015		
Délibération N° 2015-34		
Date de l'affichage		
11 décembre 2015		
Objet de la Délibération		
Projet de schéma départemental de coopération intercommunale		
Acte certifié exécutoire, Par transmission en Préfecture le : 06/10/15 Et publication le :		

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**
De la Commune de CAORCHES SAINT NICOLAS
Séance du 17 décembre 2015

L'an deux mil quinze et le 17 décembre à 17 heures 30, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Wallart Jim, le Maire.

Présents : Alix Bernadette, Vannehard Philippe, Monnier Jean-Luc, Renard Didier Testu Micheline, Chanu Christian, Bouthors Nicole, Rocfort Françoise, Legowik François, Guet Marie-Francoise,

Absents excusés : Mordant Daniel, Samson Philippe, Hubert Sébastien, Potel Janine, Le Conseil a choisi pour secrétaire : Monnier Jean-Luc

AVIS SUR LE PROJET DE SCJEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur propositions de Monsieur le Maire et vu son rapport,
Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1;
Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 24 octobre 2015;
Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet; Considérant que ce projet a été reçu le 24 octobre 2015 et que l'avis du conseil municipal doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception;

-Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'intercom du Pays Brionnais et l'intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;

Il est proposé aux membres du conseil municipal de se prononcer contre le projet de schéma départemental de coopération intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet, Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et ses Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'intercom du Pays Brionnais et l'intercom Risle et Charentonne,

Après en avoir délibéré,
Le conseil municipal émet **un avis défavorable** sur le schéma départemental de coopération intercommunale présenté par le Préfet le 15 octobre 2015.

Demande au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et ses Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'intercom du Pays Brionnais et l'intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré, en séance, le 17 décembre 2015

Pour Copie Conforme

Le Maire



PRÉFECTURE DE L'EURE
28 DEC. 2015
ARRIVÉE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA COMMUNE DE CORNEVILLE LA FOUQUETIERE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'EURE

Séance du 23 novembre 2015

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	9

L'an deux mille quinze

Et le vingt-trois novembre

À dix-huit heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Joël DESCAMPS, Maire

Date de la convocation
09 novembre 2015

Présents : Joël DESCAMPS, M DUCROCQ, Geneviève FRESNEAU, Valérie GUYOMARD, Julien LE BRETON, Jérôme LEGEAY, Jennifer LEJEUNE, Anthony PESTEL et Maryline SEGUIN.

Date d'affichage
26 novembre 2015

Absents : Jacky GROULT et Marianne TOURNADRE.

Secrétaire de séance : Valérie GUYOMARD

Objet de la délibération

OBJET: PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- *Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet;*
- *Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois;*
- *Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays. Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire;*
- *Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles: Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois;*
- *Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100,000 habitants;*
- *Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent;*
- *Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes;*
- *Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin;*
- *Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents;*
- *Considérant l'affaiblissement «programmé» de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,*

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes: la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes: la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré, les jour, mois et an sus-dits.
Les membres présents ayant signé le registre
Pour extrait conforme,

Joël DESCAMPS, le Maire



Mairie de Courbépine
27300

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du
VENDREDI 06 NOVEMBRE 2015

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 11

Nombre de procuration : 2

Nombre d'absent : 2

Par suite d'une convocation en date du 13 octobre 2015 2015, qui leur a été adressée par le maire, les membres composant le conseil municipal de Courbépine se sont réunis en mairie le 06 novembre 2015 à 20h30, sous la présidence de Monsieur Bruno PRIVÉ; Maire,

Étaient présents :

Madame, Monsieur : Sandra WALLETON, Dominique BEUCHER, Adjoint ;

Mesdames, Messieurs : Benoît CAUVIN, Marc DESCHAMPS , Gils BOUY, Patrice DHORNE, Olivier LEROI, Alliette TOUTENELLE, Christelle FERON, Charlotte DANNET,

lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code général des collectivités territoriales.

Absents ayant donné procuration :

Madame Aurore GUERNON à Madame Sandra WALLETON

Madame Françoise GORENFLOT à Madame Alliette TOUTENELLE

Absent excusé :

Absents: Luc PARRET, Sébastien ADELINÉ

Le Maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L.2121-15 du Code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil.

Mme Gils BOUY est désignée pour remplir cette fonction.



OBJET : SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présentée le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- -Considérant que se créent dans l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Évreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer de constituer à l'Ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;

- Considérant que la constitution des grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes :
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin :
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunales ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunales présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

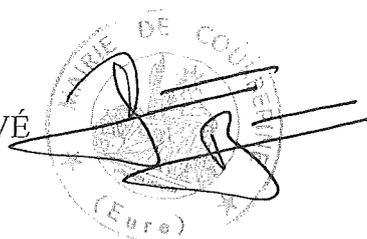
ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une Intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

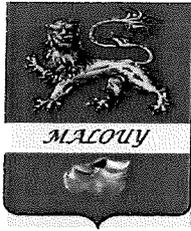
Ainsi délibéré en séance les jours et mois susdits,
Pour extrait conforme au registre des délibérations du conseil municipal.

Fait à Courbépine, Le 06 novembre 2015
Le Maire

Bruno PRIVÉ



28 CBE



**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL
de le COMMUNE DE MALOUY**

**SEANCE DU 3 DECEMBRE 2015
Délibération n° 2015-25**

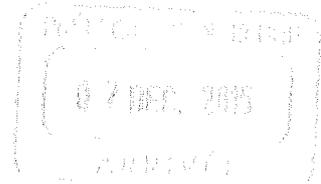
L'an deux mille quinze, le trois décembre 2015, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué le vingt novembre deux mille quinze s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence du Maire Monsieur Alain MECHOUD.

Présents : Alain MECHOUD, Bertrand LAUNAY, Joël SAMAIN, Christelle BELLAMY, Corinne DOYEN, Sylvie DOUILLY, Martin CASTAIGNE, Danièle CABANAC.

Absente excusée : Danielle GOUDE.

Membres en exercice 9 : ayant pris part à la délibération : 8

Madame Christelle BELLAMY a été nommée secrétaire.



**PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE**

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux Communes, aux Communautés de Communes et aux Syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, Le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'Ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des Communes ;

- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé ;

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 Communautés de Communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,



DÉLIBÉRATION
De la Commune de MENNEVAL
27300

000

L'an deux mil quinze, le vingt novembre à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal, se sont réunis à la mairie de Menneval, sous la présidence de Madame CANU Françoise.

ETAIENT PRESENTS : MMES GUIMARD – DUBUS – QUINT – GIRAUD - MARQUER - LOISEAU - MM. JEHANNE- CHAUVIÈRE –JEAN – DAUGER - RAPATOUT - FOUET.

ABSENT AYANT DONNE UNE PROCURATION : M. ÉTIENNE JEAN

Madame GUIMARD Catherine est nommée secrétaire de séance.

Nombre de membres en exercice : 15
Nombre de membres présents : 13
Date de convocation : 12 novembre 2015

XXXXXXXXXXXX

OBJET :

AVIS SUR LE PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE LA COOPÉRATION INTERCOMMUNALE (SDCI) :

Mme le Maire présente au conseil municipal le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale qu'ils ont reçu avant la réunion afin de l'étudier.

Après discussion, il en ressort les remarques suivantes :

CONSIDÉRANT que nous n'avons pas besoin d'avoir un grand territoire pour avoir plus de compétences,

CONSIDÉRANT que le territoire risque de devenir un terrain politique,

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas assez d'éléments pour apprécier le futur projet,

CONSIDÉRANT que la communauté de communes de Brionne gère en commun avec la communauté de communes de Beaumont, la compétence ZAC ; la fusion devrait se faire entre ces deux communautés,

CONSIDÉRANT que la communauté de Brionne est en fiscalité unique et que la fusion avec celle-ci engendrerait la suppression des taxes à savoir la TASCOM, la CVAE, l'IFER, la CFE pour la commune de Menneval, pénalisant ainsi la fiscalité de la commune qui doit faire face aux emprunts des investissements antérieurs tout en diminuant les marges d'investissements pour le futur.

Après avoir entendu Mme le Maire, le Conseil Municipal a délibéré à l'unanimité,

ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE sur le projet de schéma départemental de la coopération intercommunale,

Fait et délibéré à Menneval, le 20 novembre 2015

Mme le Maire
Mme CANU Françoise

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1 décembre 2015

Date de convocation
24 novembre 2015

L'an deux mille quinze, le 1 décembre à 19H30,
le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni
à la Mairie en séance publique sous la présidence de
Monsieur VILA Jean-Louis, Maire.

Date d'affichage
08 décembre 2015

PRESENTS : JL VILA, Maire, J-L JACOB, Adjoint,
N FARCAT, J LAVEINE, P VACOSSIN,
P CASSART, V BIGUET

Nombre de conseiller

11	
<u>en exercice</u>	<u>présents</u>
11	7

Formant la majorité des membres en exercice.
Le conseil municipal se compose de 11 membres.

Votants

9

ABSENTS: L BOUCKAERT_(pouvoir à Jean-Luc JACOB)
D CHAUVEL, E SAMSON (pouvoir à J-L VILA)
P LOENS,

Monsieur Pierre CASSART a été élu secrétaire.

Objet : Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunal

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunal (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;

- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérente ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Et de proposer au Préfet la création d'une Intercommunalité réunissant les 5 communautés de Communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 Communautés de Communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Pour extrait certifié conforme,
Fait et délibéré les jours mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures.

Le Maire
Jean-Louis VILA



PRÉFECTURE DE L'EURE

16 DEC. 2015

ARRIVÉE

DEPARTEMENT

DE LA COMMUNE DE PLASNES

DE L'EURE

27300

N° 22/2015

Séance du 26 novembre 2015

A 20 h 30

Nombre de Membres
En exercice

15

L'an deux mil quinze, le vingt-six novembre à 20 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de PLASNES, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances,

Sous la présidence de M. Alain DESCAMPS, Maire

Nombre de Membres
ayant pris part à la délibération

14

Date de convocation

20/11/2015

Présents : M. Alain DESCAMPS, Maire,
M. Henri PETIT, M. Laurent SAINT-ELM, Adjoints,
M. Alain BENARD, M. Grégory BODÉ, M. Christophe BOURGAULT, Mme Ingrid CHRICTOT, M. Harold HUGUES, Mme Aurélie PHILIPPE, Mme Nathalie RICHARD, M. Jean de SINCAI, M. Joël TESSIER, M. Jean-Michel VALLEE, Mme Stéphanie VITTECOQ-WOLFF, Conseillers.

Absent ayant donné procuration : M. David CAREME à M. Grégory BODÉ

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme Aurélie PHILIPPE

Délibération 22/2015 : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE :

Date d'affichage

20/11/2015

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaufort, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;

Publication

- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaufort, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du PAYS Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré le jour, mois et an ci-dessus

Pour extrait conforme,

Le Maire,



[Handwritten signature]
Alain DESCAMPS

Extrait du Registre des Délibérations du
CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de SAINT AUBIN LE VERTUEUX

Séance du 19 Novembre 2015
N° 2015-044

30 NOV. 2015
ARRIVÉE

OBJET : PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALE

L'an deux mil quinze, le dix neuf novembre à 20 H 30, le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Marc DESCAMPS, Maire.

Présents : DESCAMPS Marc, SANSON Dominique, GUERNON Chantal, GRAVELLE Nicolas, LEVESQUE Arnaud, LIDOR Michel, MOULIGNIER Céline, ROBERT Julien, PIQUOT Sébastien, VIALON Armelle, VOUIN Sébastien, BEZARD David, BARTHOW Anne.

Absents excusés : MALENFANT Annick, DEMEME Jean Paul ;
Absent ayant donné pouvoir :

Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exerci, lesquels sont au nombre de 13.

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercomdu Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomération telle celle d'Evreux qui dépassera e 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ces habitants les équipements et services qu'il attendent ;

- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,
- Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,
- Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la communauté de communes du cantons de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

- DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la communauté de communes du cantons de Beaumesnil, la Communauté de communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré les jours mois et an susdits.

Le Maire

Marc DESCAMPS



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL de St CLAIR D'ARCEY

L'an Deux Mil quinze, le 26 novembre, à 20h15, le Conseil Municipal de SAINT CLAIR D'ARCEY légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de M. Gilbert CHALONY.

Présents : MM. CHALONY Gilbert, DELAUNE Pascal, JOUVEAUX Patrick, VANDERMEERSCH Frédéric, Mr BOURDONNE Michel, et MMES LEFEBVRE SAUVAGE Margaret, KEOMANIVONG-PAOLI Elisabeth, PLICHON Pierrette, VANNOOTE Christine et LECOCO Dominique (Conseillers Municipaux).

Absent excusé : et Mr MARAIS Patrick a donné pouvoir à Mr CHALONY.

Secrétaire de séance : Mme KEOMANIVONG-PAOLI Elisabeth.

➔ **Projet de schéma Départemental de Coopération Intercommunale**

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes de canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que ce créent dans l'Eure de grandes métropoles telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré avec 8 voix contre et 3 abstentions,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de Communes de Bernay et des Environs, la Communauté de Communes du canton de Beaufort, la Communauté de Communes de canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Concernant la suppression du Syndicat d'Assainissement du Pays d'Ouche (SAPO) regroupant 46 communes situées au Sud-Ouest du Département de l'Eure,

Considérant l'importance du bon entretien de ce réseau d'assainissement recueillant les eaux pluviales pour l'économie agricole (leur bon fonctionnement permettant l'efficacité des drainages des parcelles agricoles), pour un bon suivi de l'urbanisation, pour limiter tout risques d'inondation aussi bien chez les particuliers que sur les routes,

Notre commune attire l'attention de Mr le Préfet pour qu'il veille, auprès des intercommunalités qui seront en charge de cette compétence, de la coordination et du suivi des opérations d'entretien, du maintien d'une vue d'ensemble dans la gestion de ce réseau.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre les membres présents, pour copie conforme

le Maire



PRÉFECTURE DE L'EURE

16 DEC. 2015

ARRIVÉE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT

27 - EURE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers

• en exercice	10
• présents	7
• votants	8
• absents	3
• exclus	0

De la commune SAINT LEGER DE ROTES

Séance du 10 décembre 2015 à 19 heures 00

Date de convocation :

27 novembre 2015

Date d'affichage :

11 décembre 2015

ObjetProjet de schéma
départemental de
coopération
intercommunale.

M. PIQUENOT Olivier

Étaient présents :

Christiane JASLIER 1er Adjoint, Jean-Michel EYBRALY 2ème Adjoint, Corinne VAVON, Philippe GUITTON, Thierry HAMON, Marie-Laure LANGEVIN. 1 pouvoir de Mme Leclerc Aline à M. Piquenot Olivier.

Secrétaire de séance :

M. EYBRALY Jean-Michel

Madame Leclerc Aline absente a donné procuration à M. Olivier Piquenot.

Sur proposition de Monsieur le Maire et vu son rapport,

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 décembre par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, Le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d' Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100 000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grands intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérente ;

- Considérant l'affaiblissement "programmé" de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé.

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

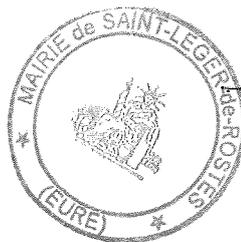
EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré à Saint-Léger-de-Rôtes,
Le Maire,
Olivier Piquenot

Fait Saint-Léger-de-Rôtes , le 11 décembre 2015.

Le Maire



PRÉFECTURE DE L'EURE

16 DEC. 2015

ARRIVÉE

75 003E

MAIRIE
de
SAINT-MARTIN-DU-TILLEUL
27300

☎ 02.32.43.30.07

**EXTRAIT
DE REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de Conseillers :

en exercice : 11
présents : 9
votants : 9

L'an deux mille quinze

Le 30 novembre à 18 heures 30

Le Conseil Municipal de la commune de Saint-Martin-du-Tilleul
dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire,
à la Mairie, sous la présidence de Mme Jeanine AUGUSTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 23/11/2015.

Présents : Mrs LA BIGNE, ALLEAUME, MOURIER, VIEREN, COUET,
Mmes GOZE, CHERON, FORTIN.

Secrétaire de séance : Mme GOZE

Projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale (SDCI)

Sur proposition de Madame le Maire :

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet ;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il existe aux portes de l'Eure de grandes métropoles : Rouen, le Havre, Dreux, le Mantois ;
- Considérant que se créent dans l'Eure de grandes agglomérations telle celle d'Evreux qui dépassera en 2017 le seuil des 100.000 habitants ;
- Considérant qu'il paraît pertinent dans ce contexte de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents ;
- Considérant l'affaiblissement « programmé » de l'Intercom Risle et Charentonne, de l'absence d'un positionnement géographique choisi et d'un avenir maîtrisé,

Il est proposé aux membres du Conseil municipal de se prononcer contre le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,
Et de proposer au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS DEFAVORABLE au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par Monsieur le Préfet.

DEMANDE au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes savoir : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits, ont signé au registre les membres présents. Pour copie conforme.

Le maire



Jeanine AUGUSTIN

PRÉFECTURE DE L'EURE
03 DEC. 2015
ARRIVÉE

75 Bernay

EXTRAIT des DELIBERATIONS de la
COMMUNE de St VICTOR de CHRETIENVILLE

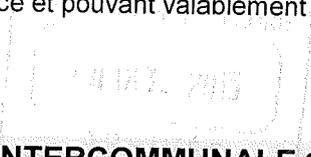
L'an deux mil quinze, le 26 novembre à 20h30, le Conseil Municipal légalement convoqué par courrier en date du 22/11/2015, s'est réuni à la mairie sous la convocation de M. Georges MEZIERE Maire.

Présents: M. MÉZIERE Georges, M. DELOBELLE Gilles, Mme BLONDEL Véronique, Mme DAVID Nicole, M. DELAPILLE Daniel, M. CISAR André, M. LEMIERE Michel, M. MICHELS Marc.

Absents excusés : M. ALLIENNE Patrick, M. FAMERY Gaëtan.

Conseillers en exercice 10, absents 2, présents 8, formant la majorité en exercice et pouvant valablement délibérer, M. DELAPILLE Daniel est nommé secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du 9 novembre 2015 est lu et approuvé.



1530) **PROJET DE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL DE COOPÉRATION INTERCOMMUNALE SUR PROPOSITION DE MONSIEUR LE MAIRE ET VU SON RAPPORT,**

- Considérant que le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale (SDCI) a été présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet;
- Considérant que le Préfet a transmis ce projet de schéma aux communes, aux communautés de communes et aux syndicats afin qu'ils délibèrent pour émettre un avis dans les deux mois ;
- Considérant qu'après avoir envisagé de regrouper la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne, cette dernière ait finalement été exclue de ce territoire ;
- Considérant qu'il paraît pertinent de constituer à l'ouest de l'Eure un territoire rural suffisamment fort pour être attractif et capable d'offrir à ses habitants les équipements et services qu'ils attendent ;
- Considérant que la constitution de grandes intercommunalités n'implique pas la disparition ou l'affaiblissement des communes ;
- Considérant que les grandes intercommunalités peuvent et doivent, au contraire, soutenir des complémentarités qui conduiront à un renforcement des communes qui seules pourront assurer la nécessaire proximité dont les citoyens ont besoin ;
- Considérant que le projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale ne répond pas à une organisation territoriale pertinente et n'offre pas de bassins de vie cohérents;

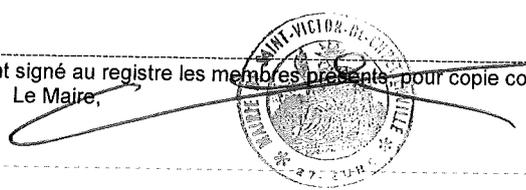
Le Maire invite les membres du Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre par le Préfet,

Et de proposer éventuellement au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **ÉMET UN AVIS DÉFAVORABLE** au projet de Schéma Départemental de la Coopération Intercommunale présenté le 15 octobre 2015 par le Préfet.
- **DEMANDE** au Préfet la création d'une intercommunalité réunissant les 5 communautés de communes : la Communauté de communes de Bernay et des Environs, la Communauté de communes du canton de Beaumesnil, la Communauté de Communes du canton de Broglie, l'Intercom du Pays Brionnais et l'Intercom Risle et Charentonne.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits, ont signé au registre les membres présents, pour copie conforme
Le Maire,



EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL
de la COMMUNE de VALAILLES

Séance du 02/12/2015
Délibération n°18/2015

L'an deux mil quinze, le deux décembre à vingt heures trente, le conseil municipal, légalement convoqué le vingt novembre, s'est réuni à la mairie en séance ordinaire, sous la présidence de M. Yves DUVAL, Maire.

Etaient présents : M. DUVAL, Maire, Mmes DODELANDE, FREBERT Adjointes,
M. BURKAT, Mme CAILLOUEL, M. CARRIERE, M. CHERTOUH, M. DUBUSC, Mme LEVROUW,
Mme NOCTURE, Conseillers.

Absent ayant donné procuration : M. VITTECOQ-WOLFF à M. DUVAL

Formant la majorité absolue des membres en exercice au nombre de 11,
M.CARRIERE a été élu secrétaire,

***AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION
INTERCOMMUNALE (FUSION DES COMMUNAUTES DE COMMUNES) :***

Le Conseil,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L5210-1-1 ;

Vu le projet de schéma départemental de coopération intercommunale reçu le 23 octobre 2015 ;

Considérant qu'en application de l'article L5210-1-1 du CGCT, le conseil municipal est consulté sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet ;

Considérant que ce projet a été reçu le 23 octobre et que l'avis du conseil doit être rendu dans les deux mois qui suivent cette réception.

Aucune remarque ni observation n'a été émise par les élus,

Après en avoir délibéré,

EMET UN AVIS FAVORABLE sur le projet de schéma départemental de coopération intercommunale proposé par le préfet.

Pour copie certifiée conforme
Le Maire

PRÉFECTURE DE L'EURE

16 DEC. 2015

ARRIVÉE



Yves DUVAL

